

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROISParaissant les Mardis, Jeudis et Samedis,
JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.
BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur.	18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, —	10 » — 13 »
Trois mois, —	5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 12 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 13 minutes du matin,	Poste.
9 — 04 — — — —	Omnibus.
2 — 21 — — — —	Omnibus.
4 — 13 — — — —	Express.
7 — 13 — — — —	Omnibus.

Le train des samedis part d'Angers à 5 h. 20 m. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 41 m.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 02 minutes du matin,	Mixte (prix réduit).
7 — 55 — — — —	Omnibus-Mixte.
9 — 51 — — — —	Express.
11 — 56 — — — —	Omnibus-Mixte.
5 — 52 — — — —	Omnibus.
10 — — — — —	Poste.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces	20 c. la ligne.
Dans les réclames	30 —
Dans les faits divers	50 —
Dans toute autre partie du journal.	75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR,

AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAYAUD et MILON, libraires. Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C^{ie}, place de la Bourse, 8.

Chronique Politique.

On lit dans la France :

On s'est beaucoup préoccupé depuis quel temps de bruits relatifs à une prétendue alliance de la Prusse et de la Russie, et certains journaux sont allés même jusqu'à dire que cette alliance était conclue.

Nos correspondances de Berlin, émanant de bonne source, nous affirment que ces bruits ne reposent sur aucun fait sérieux.

Les novellistes qui ont le plus travaillé à les répandre croient avoir trouvé dans le voyage du prince royal de Prusse à Saint-Petersbourg, un symptôme, si ce n'est une preuve de l'alliance projetée.

Ils oublient que les fêtes qui vont avoir lieu, à l'occasion du mariage de la princesse Dagmar, attirent en ce moment, dans la capitale de la Russie, les personnages les plus illustres de la diplomatie et de la politique, et que d'autres Etats que la Prusse y seront représentés par des princes d'origine royale.

Dans quel but, d'ailleurs, la Prusse pourrait-elle aujourd'hui s'allier avec la Russie, si ce n'est pour la soutenir dans la question d'Orient ?

Or, le prince de Prusse est le gendre de la reine d'Angleterre. Qui pourrait raisonnablement supposer qu'il consentit à se faire l'instrument d'une politique si radicalement opposée aux intérêts de la Grande-Bretagne ?

Contrairement à ce qu'annonçaient les journaux prussiens, l'Indépendance belge assure que les négociations entre Berlin et Luxem-

bourg, au sujet du droit d'occupation, n'ont pas encore abouti; il paraît même, dit ce journal, que le gouvernement grand-ducal « continue à soutenir que l'art. 4 de la convention du 8 novembre 1816 ne donne plus à la Prusse aucun droit à cette occupation depuis que Luxembourg a cessé d'être forteresse fédérale. Mais il n'est pas plus question de forcer le grand-duché à entrer dans la nouvelle Confédération du Nord, que d'une modification territoriale du Limbourg. »

Conformément aux stipulations du traité de paix conclu entre le gouvernement italien et celui de l'Autriche, le ministère de la guerre de ce dernier Etat a fait demander à tous les officiers de nationalité italienne, servant dans l'armée autrichienne, s'ils avaient l'intention de rester dans les rangs de l'armée autrichienne ou bien de passer dans l'armée italienne.

Le ministère leur a en même temps donné un délai de six mois pour se prononcer.

La Gazette de Turin annonce que Napoléon III, par la voie télégraphique et avec les plus cordiales expressions, a félicité Victor-Emmanuel à l'occasion de son entrée solennelle à Venise.

Le cabinet du roi Victor-Emmanuel est décidé à envoyer un personnage politique important auprès du Saint-Père.

Mais, au préalable, le gouvernement italien cherchera à s'entendre avec la cour de Rome, pour poser les bases d'un arrangement possible entre les deux cours.

Le Morning-Herald a annoncé l'insuccès de la mission officieuse de M. Gladstone auprès du pape et auprès du roi de Naples. Un télégramme de Rome nous apprend que M. Gladstone dément ce que le Corriere italiano et d'autres feuilles ont dit relativement à l'audience qu'il a obtenue du saint-père.

Après M. Gladstone, c'est lord Clarendon qui se rend à Rome et qui va s'entretenir à son tour avec le chef de l'Eglise catholique.

Nous ne savons si ces voyages se rattachent à l'offre de l'île de Malte que l'Angleterre ferait au Saint-Père comme résidence éventuelle; mais, dans tous les cas, ils méritent d'être remarqués, et ils montrent que la diplomatie anglaise n'est pas indifférente aux complications qui pourraient naître des circonstances actuelles.

Le général Fleury partira très-prochainement pour l'Italie. On croit toujours qu'il ira directement à Florence.

La Gazette de France est le seul journal du soir qui ait annoncé, et en gros caractères encore :

UNE INSURRECTION A BARCELONE.

Les canards n'ont pas l'aile légère, et celui-ci a pris le chemin le plus long, puisqu'il est arrivé par Bayonne.

Le correspondant bayonnais de la Gazette de France ajoute « que l'argent ne doit pas manquer aux insurgés, car, il y a huit jours à peine, plusieurs caisses d'or seraient passées à Bayonne, à destination mystérieuse. »

Effectivement, plusieurs caisses, — 35, si nous sommes bien informés, — remplies d'or en barres, sont passées ces jours derniers par Bayonne; mais elles ont été dirigées vers Madrid et elles sont destinées au gouvernement espagnol.

Cela prouve :

1^o Que la destination n'est pas du tout mystérieuse;

2^o Que le gouvernement a de l'argent, et que les mécontents n'en ont pas;

3^o Que la Gazette de France, cette fois encore, n'a pas été bien renseignée.

On écrit de New-York, au Moniteur, que l'agitation électorale est loin de se calmer, bien que le résultat général soit connu d'avance. La cause réelle de l'agitation n'est pas dans les deux politiques en présence, mais dans le droit électoral

On écrit de Londres, 10 novembre, à l'Agence Havas :

« Le discours prononcé par lord Derby au banquet du lord-maire n'a rien dit de la politique intérieure; mais il a sa signification relativement aux affaires étrangères.

« Il paraît que le gouvernement va proposer la nomination d'une commission pour examiner les réclamations faites par l'Amérique au sujet des dommages causés par les croiseurs confédérés sortis des ports anglais.

« Lord Russell a refusé toute enquête.

« Cette concession va sans doute produire un grand effet en Amérique. Il est à souhaiter qu'on ne s'y trompe pas sur les motifs qui l'inspirent. Lord Stanley est le premier à re-

qu'il ne put l'entendre.

— Ecoutez-moi, madame, reprit le jeune homme : et si dans ce que je vais vous dire quelque parole vous paraît offensante, pardonnez-moi, en faveur d'un adieu qui doit être émuant...

Vous quitter, c'est briser ma vie... Je me suis attaché à vous comme l'homme s'attache à son œuvre, comme il aime son enfant... Par les lois naturelles, vous êtes mon bien, ma famille, car je vous ai sauvé la vie... Ce n'est pas un souvenir que j'éveille, vous n'avez rien oublié, vous me dites cela tous les jours... Mais d'autres lois me défendent de veiller plus longtemps sur vous.

— Quelles lois peuvent donc ôter à une femme veuve son défenseur ? reprit avec étonnement Mme de Saint-Cosmes.

— Une loi équitable... répliqua l'étranger; celle qui dit à l'homme : « Le bien d'autrui t'est défendu... si tu le prends, tu es punissable. »

Le bras de la jeune femme se dégagea brusquement de la main du blessé.

Le soldat la regarda sans colère, mais avec une grande douleur, et ses joues s'empourpraient.

— Je ne suis pas un voleur, dit-il avec une dignité souveraine, la dignité d'un roi fugitif à qui

jour, comme un enfant déraisonnable, vous sortez du château.

— Dans ma chambre je ne vous verrais pas... murmura l'étranger; au salon vous n'êtes jamais seule... et d'ailleurs, ne faut-il pas que je m'habitue à marcher pour quitter ce pays qui n'est pas mon pays ?

— Songez-vous donc à partir ? répliqua vivement la jeune femme.

— Hélas !

— Pourquoi vous plaignez-vous, demanda-t-elle d'une voix si troublée que le soldat n'osa la regarder.

Mais, comme il ne répondait pas, la jeune veuve leva les yeux sur lui.

De grosses larmes roulaient sur le pâle visage du blessé.

Le vieux conteur se tut, humant sa prise, brandissant la tête, s'adressant à Mme Arnould.

— Ces dialogues amoureux ne sont plus de mon âge... dit-il sérieusement, et je ne veux fourcher pas m'embarquer dans une intrigue... Confessons-nous : dans les contes que je fais pour les enfants, il n'est pas question d'amour, je crains de manquer cette scène.

— De grosses larmes roulaient sur le visage du

blessé, repartit la Nanette; dites-nous vite la cause de ces larmes ?

— La cause est aisée à deviner, répondit M. Des Torraanches; le diable, comme un étourneau, avait attaché sa vie autour de cette jeune femme.

— De l'argent bien placé ! murmura pour lui seul le maître des Sapins.

A la vue de ces larmes, elle devint aussi pâle que le soldat.

— La pensée que vous quitterez ce pays vous rend-elle malheureux ? risqua-t-elle; si cela est, pourquoi partiriez-vous ?

Bien que l'allée où ils étaient fût entièrement couverte par les branches touffues et emmêlées de vieux sapins, poursuivit M. Des Torraanches, on eût pu croire qu'un rayon de soleil avait frappé la vue de l'étranger, car ses yeux se fermèrent éblouis.

Mme de Saint-Cosmes sentit son bras frémir sur le sien.

— Si rien ne vous attire ailleurs, reprit-elle doucement, restez ici.

— Ailleurs rien ne m'attire, répondit tristement l'étranger; et pourtant, rester ici m'est impossible.

— Hélas ! murmura-t-elle à son tour, mais si bas

FEUILLETON.

58

L'HOMME AU CHIEN MUET

Par M. Prosper Vialon.

TROISIÈME VOLUME.

(Suite.)

De l'autre côté de l'une de ses courbes, le soldat entend le frou-frou d'une robe de soie... il s'arrête, et Mme de Saint-Cosmes paraissant, à l'extrémité de cette courbe, l'étranger devient pâle comme un trépassé.

La jeune femme vient droit à lui; elle l'aborde et, lui tendant la main, met la main du blessé sur son bras.

Ce soutien, qui devait affermir la marche du jeune homme, rend au contraire son pas chancelant; et Mme de Saint-Cosmes, trompée par cette émotion qu'elle prend pour un manque de force, lui dit doucement :

— Pourquoi marchez-vous ? Le médecin vous ordonne chaque jour un repos complet; et chaque

connaître un droit, mais il est également ferme quand il s'agit de faire respecter ceux de son pays. Lorsque les réclamations relatives à l'Alabama seront réglées, le gouvernement anglais ne sera pas dans une plus mauvaise position, tout au contraire, même pour demander la suppression de l'aide donnée aux féniens contre les possessions anglaises.

Les paroles suivantes de lord Derby à propos du continent européen sont remarquables :

« Je ne parlerai pas de la guerre d'Allemagne, ce n'est point à nous d'émettre un jugement sur les mérites de cette guerre, et il serait prématuré aujourd'hui d'exprimer une opinion sur ses résultats définitifs. Mais quant aux deux pays les plus intéressés dans la question — quant à l'Autriche et l'Italie — maintenant que par suite du transfert de la Vénétie, une énorme charge a été enlevée à une puissance, et qu'une province depuis longtemps désirée par un autre Etat lui a été donnée, j'espère, pour les intérêts du monde en général, que ces pays retireront un avantage mutuel du maintien des relations les plus amicales, et que l'Italie surtout, délivrée de toute appréhension d'une invasion ou d'une guerre étrangère, portera son attention vers ses affaires d'intérieur et le développement de ses ressources et de ses grands intérêts. »

Ces paroles sont bienveillantes pour l'Autriche et pour l'Italie. Il n'y est pas parlé de la Prusse, et les résultats de la récente lutte sont regardés comme étant encore incertains. C'est d'ailleurs l'expression fidèle des sentiments de l'Angleterre.

On lit dans le *Messageur franco-américain*, de New-York, en date du 27 octobre :

Le *Times* a reçu de Washington une dépêche à laquelle le caractère semi-officiel de ce journal donne une véritable importance. Nous la reproduisons presque en entier :

« Le gouvernement français a demandé un délai de deux ou trois mois, soit jusqu'au 1^{er} janvier, pour rappeler la première partie de ses troupes, on promettrait que si ce délai lui est accordé, il retirera en même temps les autres détachements et accomplira presque d'un seul coup l'évacuation. Notre gouvernement n'a pas consenti à cette demande, mais il insiste pour que l'évacuation commence immédiatement et s'opère aussi promptement que possible. On s'attend à ce que le corps entier des troupes françaises quitte le territoire du Mexique d'ici à trois mois. »

En vue des désordres qui peuvent éclater dans le pays et de l'anarchie à laquelle peuvent donner naissance les factions qui font depuis longtemps le malheur du Mexique, notre gouvernement se tient prêt à protéger le gouvernement républicain de Juarez, reconnu par lui, et à l'établir sur une base ferme et sûre.

En considération de ces services, la basse

Californie et la partie nord des Etats de Sinaloa (Sonora?) et de Chihuahua sont cédées aux Etats-Unis.

« L'arrangement conclu ne présente encore aucune clause en vertu de laquelle les Etats-Unis garantiraient la dette du Mexique à la France, quoiqu'une pareille condition puisse paraître opportune et convalable, auquel cas le gouvernement américain n'hésiterait pas à en prendre la responsabilité. »

« Le but que l'on se propose, avant tout, est d'assurer le triomphe de la doctrine Monroe, en écartant l'intervention européenne des affaires du Mexique, et en garantissant à ce pays une forme républicaine de gouvernement. On a discuté à fond, dans le cabinet, la responsabilité qui s'attache à une telle entreprise, et les membres ont été unanimement d'avis qu'il est temps d'adopter la ligne énergique de conduite qui vient d'être indiquée. Cette ligne est maintenant tracée d'une manière définitive, et le gouvernement s'y est tellement engagé, qu'il ne lui est plus permis de reculer. »

Sur cette dépêche, le *Messageur franco-américain* fait des réflexions très-sensées. Il dit que l'attitude péremptoire prise par les Etats-Unis à l'égard de la France, lui paraît être une manœuvre électorale en vue de maintenir le cabinet actuel au pouvoir. Il fait observer, relativement à la menace d'intervention du gouvernement de Washington au Mexique et à la promesse qu'il aurait faite à Juarez de protéger son pouvoir moyennant la cession d'une partie du territoire mexicain aux Etats-Unis, qu'elle a de quoi décontenancer tout homme qui a la moindre notion du droit constitutionnel, puisque cela ne pourrait se faire qu'avec l'approbation du Sénat.

Le même journal ajoute que l'attitude du cabinet de Washington à l'égard de l'Angleterre paraît presque aussi décidée qu'à l'égard du Mexique. Il dit, au sujet de l'arrangement proposé par le gouvernement anglais dans la question des déprédations commises par l'Alabama et le *Shenandoah*, que « les Etats-Unis n'accepteront aucun arrangement de cette sorte et déclarent qu'ils veulent obtenir le prompt et entier payement des indemnités réclamées. Tel est l'ultimatum que M. Adams aurait été chargé de présenter. »

Le *Courrier des Etats-Unis* confirme la plupart de ces réflexions, et il ajoute :

« Si le gouvernement américain avait les vues qu'on lui prête, il deviendrait un danger permanent pour la paix du monde, qui serait désormais à la merci des inventeurs d'expédients électoraux. »

Sur la foi d'un télégramme adressé à une feuille anglaise, plusieurs journaux ont répandu le bruit d'une déclaration de guerre faite par la France au royaume de Corée.

Le *Moniteur*, dans son bulletin de ce jour, rétablit ainsi la vérité des faits :

complète que Morelle enhardi demanda :

— Nous voudrions bien savoir la fin de votre histoire, monsieur Des Torranches.

— Doutez-vous encore de ce que je vous ai dit ? reprit en riant Lucien Arnould.

Pour la première fois, le maître des Sapins sourit au braconnier ; il branla la tête, et, plongeant son index et son pouce dans sa boîte d'écaïlle :

— Bien-Assis, réplique-t-il avec gâté, veut se faire autoriser à tuer un de mes lièvres ; eh ! fourche ! tuer un lièvre n'est pas une affaire d'Etat... en comparaison de la mort d'un homme... se hâta d'ajouter M. Des Torranches, qui, le premier moment passé, se refaisait propriétaire pour défendre son gibier.

Il n'est pas ici question de lièvre, mais d'un homme sans nom... Celui dont je vous parle observait avec anxiété la jeune femme qui, elle aussi, l'examinait.

Il se fit tout-à-coup chez elle un de ces revirements seulement admissibles dans les histoires ou dans les contes, c'est-à-dire que Mme de Saint-Cosmes éleva l'étranger au rang de ces héros qu'on place dans les livres... créations de têtes folles, inventées à plaisir pour troubler d'autres cerveaux.

« Les journaux anglais parlent d'une déclaration de guerre qui aurait été faite par le gouvernement français au roi de Corée. Le royaume de Corée est indépendant de l'empire de la Chine et renferme environ 15 millions d'habitants ; il est d'un accès très-difficile. Un grand nombre de missionnaires français ont réussi à y pénétrer dans ces dernières années, et même à faire des prosélytes dans la famille royale. A la suite d'une réaction qui a eu lieu au palais, quelques missionnaires ont été mis à mort. Le gouvernement français, encore peu renseigné sur ces faits, n'a pu prendre jusqu'ici aucune résolution. L'amiral Roze, commandant en chef de nos forces navales dans les mers de la Chine, est allé reconnaître les côtes de la Corée et s'informer du véritable état des choses. »

Pour les articles non signés : P. GODET.

Nouvelles Diverses.

On lit dans le *Moniteur* :

« L'Empereur a invité S. A. I. le prince Napoléon, qui est de retour à Paris depuis deux jours, à prendre part aux travaux de la commission d'organisation militaire présidée par Sa Majesté. »

— L'Empereur a chassé vendredi à Rambouillet ; il était accompagné du maréchal Niel, du duc de Mac-Mahon, du prince de la Moskowa.

Le départ de l'Empereur est irrévocablement fixé à aujourd'hui mardi pour Compiègne.

— La nouvelle du départ de la cour pour Compiègne a pu faire penser que les travaux de la commission relatifs à la réorganisation de l'armée allaient être interrompus.

Nous croyons pouvoir assurer qu'il n'en sera rien.

En effet, les membres de cette commission sont invités à Compiègne et feront partie de la première série. Ils se réuniront, à ce qu'on dit, tous les jours sous la présidence de l'Empereur, et il est probable que l'œuvre importante qu'ils sont chargés d'élaborer sera terminée avant le départ de Compiègne de la première série des invités.

— On annonce que l'Empereur, voulant donner à M. le comte de Sartiges un témoignage particulier de sa satisfaction pour les services qu'il a rendus au gouvernement dans ses rapports avec la cour pontificale, a décidé de l'élever à la dignité de sénateur.

Le jour du départ de M. de Sartiges pour Rome n'est pas encore fixé.

— Nous avons annoncé que le général Fleury allait directement à Florence et non à Venise comme l'avaient dit certains journaux. Cette nouvelle est aujourd'hui confirmée. Le jour du départ du général est fixé à jeudi prochain.

Elle mit, Dieu me pardonne ! dans sa voix autant de caresses qu'elle en eût mis pour parler à un enfant.

— Je pourrais vous questionner, lui dit-elle, je ne veux pas le faire : à quoi bon vous interroger ?... qui que vous soyez, noble ou roturier, riche ou pauvre, vous resterez toujours le même dans ma pensée.

— Je ne suis ni riche ni pauvre ; ni noble ni roturier... répondit le jeune homme ; je suis, et c'est là le malheur de ma vie... En ce monde, il y a deux mois, aucuns liens ne m'attachaient...

— Et aujourd'hui ? risqua-t-elle timidement.

— Aujourd'hui, répondit l'étranger, je suis doublement misérable... jusqu'à présent chaque matin le malheur de la veille s'envolait ; je n'avais à souffrir que du jour et du lendemain... maintenant le passé m'entreindra par toutes les angoisses que suscite une affection qui n'est pas partagée.

— Et ce passé ? demanda-t-elle.

— Ce passé sera vous, madame... Quand mon souvenir sera seul à errer dans ces allées... il se heurtera à chaque arbre, à des fantômes, vous cherchant, vous suivant, s'arrêtant effaré, si un autre vous touche, si quelqu'un vous défend.

Nous croyons savoir que la mission du général Fleury se rattache aux négociations pendantes entre la cour de Florence et celle de Rome. Il sera accompagné de M. le baron de Verdère, son premier aide-de-camp.

— Les cinq grands transports à vapeur destinés au rapatriement de notre corps expéditionnaire au Mexique, forment leurs équipages et emmagasinent leur charbon et leurs vivres. Le *Phare de la Loire*, qui donne cette nouvelle, ajoute que les vaisseaux ne partiront qu'après le retour du général Castelnau. On espère que ce sera du 12 au 14 décembre.

Chronique Locale et de l'Ouest.

CONSEIL GÉNÉRAL DE MAINE-ET-LOIRE.

SESSION DE 1866.

Présidence de M. LOUVET, président.

(Suite.)

Le réseau des voies navigables comprend trois groupes qui, par suite du mauvais état de la Loire d'Orléans à Angers, restent isolés et sans communications sur lesquelles puisse compter le commerce. Le groupe de l'Ouest, comprenant la basse Loire, les canaux de Bretagne, la Sarthe, la Mayenne, etc., etc., se trouve en effet isolé par le mauvais état de la Loire, du groupe de l'Est, comprenant les canaux d'Orléans, de Briare et du Loing, le canal latéral, le canal du Nivernais, etc., et du groupe du Centre, comprenant les canaux du Berry et du Cher.

La nouvelle canalisation de Combleux à Angers réunirait ces trois réseaux, faciliterait leurs échanges et leurs combinaisons de transport, de manière à déterminer un trafic que l'on a estimé devoir atteindre 500,000 tonnes.

Ce qui ne peut être mis en doute, c'est qu'en rendant la Loire régulièrement navigable depuis Roanne jusqu'à Nantes et Saint-Nazaire, on ouvrirait au pays une voie nouvelle, créant sur tout son parcours et dans toutes ses ramifications les transports faciles et à bon marché, stimulant toutes les fabrications ; enfin, on donnerait à l'agriculture d'une partie importante de l'Empire un élément précieux pour ses approvisionnements en charbon, chaux, engrais, matériaux de construction, ainsi que pour l'exportation de ses produits.

Les gouvernements qui ont précédé l'Empire ont vainement essayé d'améliorer la Loire, par des travaux exécutés dans son lit ; leurs efforts infructueux ont absorbé des sommes considérables, et toujours ils ont reculé devant le seul mode certain d'amélioration, l'entreprise d'un canal latéral. Il appartenait au gouvernement impérial d'exécuter ce grand travail et de doter le pays d'une voie de navigation qui serait le plus grand témoignage de sollicitude donné à l'agriculture, au commerce et à l'industrie.

— Si un autre me touche, si quelqu'un me défend ! fit-elle avec reproche.

— Je vous aime et je pars, madame ; quoi que je vous dise, pardonnez-moi !... Dans quelques jours je serai seul, ne pouvant dire votre nom qu'à Dieu, ne pouvant vous regarder que dans mes songes...

— Pourquoi me quittez-vous ? Laissez-moi quelques jours vous voir et vous parler !... Je n'ai jamais prié personne, je vous en prie, ne vous en allez pas !

Mme Arnould étancha furtivement deux grosses larmes.

— Il ne s'en alla pas, reprit le maître des Sapins, son bon sens, il faut croire, s'était évaporé.

— Si vous devez partir, lui dit-elle, si je dois rester seule, vous du moins souffrirez moins que moi. Vous pourrez me voir encore... et tirant de sa robe une chaîne d'or à laquelle pendait un médaillon enrichi de brillants, elle tendit au blessé ce bijou... ce portrait venant d'un mort.

Le maître de Treffieux parut frappé au cœur ; sa tête s'inclina, et sa pâleur devint si effrayante que le chasseur alla vers lui.

Mme Arnould s'était levée.

— Fourche ! Emile, êtes-vous malade ? dit avec sollicitude le maître des Sapins.

l'on demanderait ses papiers... Seulement, dans l'instruction qui a été ouverte sur la mort des bandits, j'ai pris un nom qui n'est pas mon nom.

— Ceci est réparable, il me semble, fit observer la jeune femme, qui parut dégagée d'un mauvais doute.

— Non, madame, interrompit l'étranger ; à la place du nom que j'ai pris, je ne puis donner un autre nom.

La Nanette appuya son visage sur ses deux mains qui s'étaient unies frémissantes, et ne cessa d'observer le maître des Sapins.

Le vieillard, qui sentait peser sur lui ce regard pénétrant, un moment hésita ; et, sans doute pour se donner le temps de réfléchir, s'adressant à Lucien Arnould :

— Je ne sais si ce récit vous intéresse ; j'ai peur que non, lui dit-il avec simplicité ; s'il vous ennuie, plaignez-vous ; il me sera facile de l'abrégé...

— J'étudie, répondit l'écrivain.

— Fourche !... Platt-il... vous étudiez ! répliqua le vieillard.

— Vous possédez décidément plus qu'un autre l'art de bien couper vos récits, repartit Lucien Arnould.

Le visage du vieux conteur s'illumina d'une joie si

Les différents vœux émis par le Conseil général, relativement au service de la Loire, sont reproduits à la deuxième partie des procès-verbaux.

Un autre rapporteur de la troisième commission présente au Conseil général les observations suivantes, sur le service des rivières de la Maine, du Loir, de l'Oudon, du Thouet, de l'Authion et du Layon :

« Messieurs, votre troisième commission vous signale avec satisfaction l'augmentation de 4,000 fr. apportée cette année au crédit destiné à l'entretien des rivières de la Maine, du Loir, l'Oudon, le Thouet, l'Authion et le Layon, constituant le service ordinaire de la navigation dans ce département. De 20,000 fr. en 1865, ce crédit a été porté à 24,000 fr. en 1866. Votre commission croit cependant que vous devez insister, ainsi que vous l'avez fait dans vos sessions des années précédentes et que vous le proposez M. le préfet, pour que M. le ministre des travaux publics veuille allouer la somme de 30,000 francs jugée nécessaire pour l'entretien annuel du service sur ces rivières.

« Votre commission est d'avis que vous émettiez le vœu proposé.

« Les études demandées au sujet de la navigation de l'Authion jusqu'à Beaufort restent subordonnées au résultat de l'étude générale du canal latéral à la Loire, d'Angers à Orléans.

« La troisième commission comprend qu'il doit en être ainsi; cependant, en acceptant la promesse de veiller à ce que les fonds disponibles soient exclusivement employés au balisage et au nettoyage de la partie de cette rivière déclarée navigable, elle croit que vous devez signaler à son attention une observation consignée au procès-verbal de la dernière session du conseil d'arrondissement de Saumur.

« Les communes, dit le conseil d'arrondissement de Saumur, celle de Saint-Clement-les-Levées en particulier, se plaignent que le barrage ne soit pas suffisant pour mettre le lit de cette rivière en état de contenir un volume d'eau qui empêche le débordement sur les terres voisines aux moindres crues.

« Le travail en voie d'exécution à Montreuil-Bellay, destiné à préserver des ensablements le port Sainte-Catherine, dernièrement construit sur le Thouet, donne satisfaction aux besoins signalés par le Conseil municipal de cette commune. »

(La suite à un prochain numéro.)

M. le maire de Saint-Hilaire-Saint-Florent nous a adressé la lettre suivante que nous nous empressons de publier, pour réparer une omission bien involontaire. Nous avons bien signalé le concours pressé d'habitants de Saint-Florent, mais nous ignorions qu'ils fussent pompiers.

« Saint-Hilaire-Saint-Florent, le 8 novembre 1866.

» Monsieur le Rédacteur,

« J'ai lu dernièrement, dans votre estimable journal, les détails concernant l'affreux malheur arrivé commune de Verrye, au puits de la ferme de Villemolle-l'Abbé, où trois malheureux puisatiers ont été ensevelis. Avec un louable empressement, vous avez porté à la connaissance publique les noms des personnes accourues les premières et de celles qui se sont le plus distinguées pour coopérer au sauvetage de ces trois infortunés; vous avez publié aussi les noms des communes qui ont envoyé des hommes pour participer à ce pressant travail. La commune de Saint-Florent seule a été oubliée; je me crois, par conséquent, obligé de vous faire connaître ce que ses habitants ont fait dans cette triste circonstance.

« Le lendemain matin seulement, on apprit, à Saint-Florent, le funeste accident arrivé la veille: de suite, chefs et pompiers partirent au pas de course pour aller se mettre à la disposition de l'autorité qui présidait au difficile travail du sauvetage; pendant tout le temps qu'il a duré, jours et nuits, nous avons eu dix ou douze hommes de service, nombre qui nous avait été fixé par qui de droit. D'après les rapports des hauts fonctionnaires qui les ont commandés, nos pompiers se sont continuellement fait remarquer, comme dans les précédents sinistres où ils ont assisté, par leur activité, leur zèle et leur exactitude à accomplir les ordres qu'on leur a donnés.

« Je ne dois pas, Monsieur, laisser ignorer que M. Poitou, mon adjoint, un des premiers s'est transporté la nuit près du fatal puits, qu'il s'est mis également à la disposition de l'autorité, à laquelle il a rendu de réels services en lui procurant tout ce qu'elle lui a demandé, dans l'intérêt du travail et des travailleurs.

« En portant à votre connaissance la belle conduite des habitants de notre localité, c'est pour moi un devoir; s'il vous est agréable de la publier dans votre prochain numéro, ce sera, particulièrement pour nos pompiers, une récompense et un encouragement.

» Agréé, etc,

» VAILLANT, maire. »

Souscription ouverte au Secrétariat de la Mairie de Saumur, en faveur des inondés.

4^e liste.

M. Pineau-Prier. 5 fr.

Souscription ouverte à la Sous-Préfecture, en faveur des inondés.

MM. Planchenault, procureur impérial. 100 fr.
Ouvrard-Dublineau, boulanger. . . 3

La Commission départementale de l'enquête agricole de Maine-et-Loire a commencé ses opérations jeudi.

Elle a décidé qu'elle entendrait, à Saumur, le samedi 17 novembre, à onze heures, à l'hôtel de la Sous-Préfecture, les personnes qui se présenteraient pour déposer dans l'enquête orale.

Depuis hier 12 novembre, la ligne télégraphique de Saumur à Doué est ouverte au public.

THÉÂTRE DE SAUMUR.

Le spectacle de dimanche était varié, l'affiche ne contenait pas moins de sept titres d'ouvrages différents. Il n'en eût pas fallu autant pour attirer la foule compacte qui se pressait sous le péristyle du théâtre et qui a envahi la salle en un instant, après l'ouverture des portes; le nom seul de Samson eût suffi.

Confiées à de tous autres interprètes, ces œuvres diverses eussent pu devenir fatigantes; mais les bravos qui ont retenti, la gaieté qui maintes fois a éclaté de tous côtés, prouvent combien les spectateurs ont été satisfaits, et avec quel succès chacun des acteurs s'est acquitté de sa tâche.

Deux fois Samson ainsi que les artistes qui l'accompagnent ont été rappelés par la salle entière.

On croyait applaudir pour la dernière fois le jeu de l'illustre sociétaire de la Comédie-Française, mais M. Charly s'est avancé sur la scène et a annoncé que la troupe donnerait une nouvelle représentation.

Samson ne veut pas rester en arrière avec le public saumurois: pour répondre à l'accueil chaleureux qu'il a reçu dans notre ville, il se rend au désir général et se présentera une seconde fois jeudi dans *Mlle de la Seiglière*. C'est une nouvelle bonne fortune dont chacun voudra profiter.

Avant cette comédie, la troupe donnera *Bataille de Dames*, comédie en 3 actes.

Pour chronique locale et nouvelles diverses: P. GODET.

Dernières Nouvelles.

La Chambre des députés de Berlin, qui s'était séparée le 27 septembre dernier, a dû reprendre ses travaux, hier 12 novembre.

Il n'y aura pas de discours du trône, dit l'*Europe*, car ce n'est pas une session nouvelle, mais la seconde partie de la session ouverte le 5 août.

Trois questions importantes vont se trouver à l'ordre du jour:

- 1° Le budget;
- 2° L'incorporation du Sleswig-Holstein;
- 3° La question des coalitions ouvrières.

Ce budget sera le dernier qui doit encore être appliqué aux anciennes provinces de la Prusse. La liste civile du roi, le budget du ministre des affaires étrangères et le budget militaire sont naturellement augmentés.

Pour les dépenses militaires, le gouvernement demande 60 millions de thalers, 28 millions de plus que les années précédentes.

Pointe-de-Galles, 29 octobre. — Des avis de Shang-Hai, du 11 octobre, confirmant la mort du taikoun, ajoutent que la guerre est considérée comme terminée dans ce pays.

Pour les dernières nouvelles: P. GODET.

HÉMORRHOÏDES (MONOGRAPHIE DES)

Le Docteur ANDRÉ LEBEL, Médecin consultant, 14, rue de l'Echiquier, PARIS, in-12, quinzième édition, prix: 4 fr., en timbres-poste.

La rapidité avec laquelle les quatorze premières éditions ont été enlevées, dispense de tout éloge cette méthode d'une efficacité si remarquable. La *Presse médicale* a été unanime à la préconiser. Calme en 24 heures: Guérison le plus souvent en quelques jours, sans aucuns dangers de répercussion. (535)

Sommaire de l'ILLUSTRATION du 10 novembre.

Texte: Revue politique de la semaine. — Courrier de Paris. — Les événements de la Vénétie. — Trop tard, nouvelle (suite), par M. Alfred Assollant. — *Histoire de la peinture flamande*, par M. Alfred Michiels. — L'Exposition universelle de 1867. — Les fouilles dans la Mayenne. — Chronique musicale. — Courrier judiciaire. — Tombeau de Marie-Christine, archiduchesse d'Autriche. — Revue mensuelle de la bourse et de la finance. — Des origines de Paris (suite). — Le barrage de Furens, près Saint-Etienne.

Gravures: Passage de troupes italiennes sur la place Virgiliana, à Mantoue. — Entrée des troupes italiennes à Venise. — Vue de la ville de Vérone. — Vénétie: le plébiscite; les habitants de Venise allant voter à Saint-Laurent. — Comédie-Française: *Le Fils*, acte 1^{er}, scène VIII. — L'Exposition universelle de 1867: état des travaux au nord-est. — Le mois de novembre, par Gavarni. — Mausolée de Marie-Christine, archiduchesse d'Autriche. — Le grand barrage de Furens, près Saint-Etienne. — Echecs. — Rébus.

LA POUPÉE MODÈLE

JOURNAL DES PETITES FILLES

(4^e année.)

Même Administration que le

JOURNAL DES DEMOISELLES

BOULEVARD DES ITALIENS, n° 1.

Trois années d'un succès toujours croissant ont consacré l'utilité du journal la *Poupée Modèle*. Cette publication, créée spécialement en vue de l'éducation des petites filles, leur apporte, sous forme de nouvelles intéressantes, de jeux, d'énigmes, de problèmes, de

Le jeune comte, au lieu de répondre, tressaillit. Mme Arnould prêta l'oreille, et l'écrivain, ayant fait un mouvement de frayeur, écouta.

— Pristi! dit le curé.

— Sacré nom! excusez la compagnie.... répliqua le braconnier.

— Que se passe-t-il donc ici? demanda François Arnould.

D'Hascher se précipita; mais quelque vivacité qu'il eût mis pour aller vers la porte, la Nanette sortit avant lui du salon.

Un nouveau cri se fit entendre; puis un rugissement; puis le silence, plus effrayant alors que des clameurs.

Les domestiques de l'écrivain étaient déjà sur le perron. Mme Arnould descendit l'escalier, et, suivie du chasseur, marcha, dans une agitation extrême, vers l'étable où l'ours avait été placé.

Arrivés là, ils s'arrêtèrent... un silence profond régnait dans ce réduit, qu'on eût pu croire une tombe.

D'Hascher prit une clef des mains de la jeune femme.

— Le cœur me manque pour ouvrir cette porte, murmura-t-il.

Mais l'écrivain étant venu les joindre, portant une lumière, le chasseur se résolut.

La porte fut ouverte, trois cris partirent, arrachés par un spectacle lugubre.

L'ours étendu sans vie, baignant dans une mare de sang. A quelques pas de lui, Jétiot, comme l'ours, étendu sur le sol, les vêtements en lambeaux, l'œil démesurément ouvert sur Mme Arnould qui, chancelante, égarée, folle, tomba à deux genoux devant le moribond.

Le braconnier jeta un faible cri, tendit ses mains, l'une à Lucien Arnould, l'autre à la jeune femme, et s'évanouit.

Le chasseur le crut mort et voulut entraîner la Nanette.

— D'Hascher, je vous en prie, répliqua-t-elle, allez chercher le docteur Vigier!

Et redonnant à son corps de la force, à son accablement une énergie sublime, à sa douleur une exaltation presque sauvage:

— Aide-moi, dit-elle à son mari, nous deux seuls devons le transporter sous notre toit.

Comme elle sortait, paraissant surchargée, Des Brays, Morelle, l'abbé Raoux, François et M. Des Torranches s'interposèrent.

— Non, non, cria-t-elle, ne le touchez pas!

Les convives de l'écrivain suivirent; les domestiques s'inclinèrent devant ce pieux convoi, et Breliu, qui reconnut Jétiot, se signa.

D'Hascher était parti; l'être mystérieux avait été porté dans la chambre autrefois occupée par Mme Arnould, alors que, recueillie par l'écrivain, elle rendait poétique sa demeure, et grandissait par son amour le génie du pauvre Lucien.

Cette chambre, restée inoccupée depuis l'avènement de la jeune fille, fut choisie par la Nanette pour y déposer celui qui avait veillé sur son enfance.

Mais Jétiot ne donnait plus aucun signe de vie.

Dans cet appartement alors funéraire, deux personnes seulement assistaient Mme Arnould; Lucien et M. Des Torranches.

Le vieux gentilhomme, la tête découverte, avait accompagné jusque-là les maîtres de chez Rufins; et comme la Nanette témoignait de la surprise de le voir installé dans ce sanctuaire:

— Je suis pour lui le chef de la famille! répondit tristement le maître des Sapins.

Le braconnier était affreusement mutilé: de sa poitrine ouverte par des ongles tranchants découlaient un sang noir, et sa tête, serrée dans la gueule de

l'ours, portait au front et au sommet, outre les déchirures, quatre plaies si profondes, qu'en étanchant le sang de ces blessures la jeune femme avait frémi.

Le visage était intact et conservait une sérénité étrange.

L'œil s'ouvrit lentement, le regard de Jétiot se fixa sur Mme Arnould.

— Triste journée... mon enfant, murmura le blessé; la tête est prise, le souffle ne va plus!

— Ne parlez pas avant l'arrivée du médecin, répartit avec une douce autorité la Nanette.

— Et si je ne puis attendre M. Vigier... répliqua-t-il; la mort est une reine qui n'attend pas!

— Le bon Dieu ne voudrait pas que je vous aie retrouvé pour vous perdre!

La jeune femme affectait une tranquillité qu'elle n'avait pas... ses tempes étaient chargées de sueur et ses yeux pleins de larmes.

Le regard du blessé un instant la quitta; il ne fit qu'effleurer M. Des Torranches et s'arrêta triste et révélateur sur Lucien Arnould.

(La suite au prochain numéro.)

écrits historiques, des lectures agréables et de sages conseils; elle s'applique surtout à leur inspirer le goût de l'intérieur, de l'économie, de la famille. De plus, les petits travaux qu'elle donne chaque mois à exécuter apprennent aux enfants à s'occuper, développent leur goût, et les initient insensiblement, et sous forme d'amusements variés, aux différentes études de tapisserie, de crochet, de couture, de broderie, qu'elles devront connaître lorsqu'elles seront de grandes demoiselles.

Des gravures, des modèles de toilettes de petites filles et de poupées, pouvant servir de types aux mères, des cartonnages et des patrons destinés à exercer l'adresse des fillettes, accompagnent chacun des numéros, dans lesquels il y a en outre des renseignements et des conseils sur tout ce qui peut intéresser l'enfance.

Le Journal la Poupée modèle est, en un

mot, l'abrégé, la miniature du *Journal des Demoiselles*. C'est assez dire aux familles son but et la saine morale qui préside à sa rédaction.

La quatrième année de la *Poupée Modèle* commencée le quinze Novembre, et l'administration du Journal, encouragée par le bienveillant accueil qui lui a été fait de toutes parts, ne négligera aucun sacrifice pour continuer à le mériter. Cette année, elle donnera à ses petites lectrices, outre la continuation des travaux commencés et ses cartonnages ordinaires, un magnifique décor de forêt, destiné au grand théâtre de la *Poupée Modèle* qu'ont reçu ses abonnées des années précédentes et que pourront se procurer, au bureau, les abonnées des années nouvelles.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

6 fr. pour Paris; 7 fr. 50 pour les Départements.

Envoyer un mandat de poste à l'adresse du Directeur, boulevard des Italiens, n° 1, ou s'adresser aux Libraires.

Marché de Saumur du 10 Novembre.

Froment (l'h. 77 k.)	23 40	Paille de ratelier	65 35
2° qualité (74 k.)	22 61	(hors barrière)	—
Seigle	15 50	Paille de litière, id.	—
Orge	13 50	Foin id.	56 05
Avoine (entrée)	12 —	Luzerne (les 750 k)	55 85
Fèves	16 —	Graine de lin (70 k.)	28 —
Pois blancs	25 —	de trèfle (2/3 k)	120 —
— rouges	22 —	— de luzerne	105 —
Cire jaune (50 kil)	220 —	— de colza	65 k 27 —
Huile de noix 50 k.	80 —	— de chenevis	28 —
— de chenevis	46 —	Amandes cassées	—
— de lin	52 —	(les 100 k.)	—

COURS DES VINS (1).

Coteaux de Saumur	1° qualité	» à »
Id.	2° id.	» à »
Ordin., envir. de Saumur 1866,	1° id.	50 à 60
Id.	2° id.	» à »

(1) Prix du commerce. — (2) 2 hect. 30 lit. — (3) 2 hect. 20 lit.

Saint-Léger et environs 1866,	1° id.	45 à
Id.	2° id.	» à
Le Puy-N.-D. et environs 1866,	1° id.	40 à
Id.	2° id.	» à
La Vienne, 1866.		35 à

ROUGES (3).

Souzay et environs 1866.		60 à
Champigny, 1866.	1° qualité	80 à
Id.	2° id.	» à
Varrains, 1866.		60 à
Varrains, 1866.		60 à
Bourgueil, 1866.	1° qualité	60 à
Id.	2° id.	» à
Restigny 1866.		55 à
Chinon, 1866.	1° id.	50 à
Id.	2° id.	» à

BOURSE DU 10 NOVEMBRE.

3 p. 0/0 hausse 05 cent. — Fermé à 69 20.

4 1/2 p. 0/0 baisse 05 cent. — Fermé à 97 13

BOURSE DU 12 NOVEMBRE.

3 p. 0/0 hausse 10 cent. — Fermé à 69 30.

4 1/2 p. 0/0 hausse 35 cent. — Fermé à 97 14

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e CHEDEAU, avoué à Saumur.

VENTE
PAR ADJUDICATION,
Aux enchères publiques,
Sur folle enchère,
DE FOURS A CHAUX

Situés commune du Vaudelnay-Rillé, dépendant de la faillite du sieur Jean-Jacques THIBAUT.

L'adjudication aura lieu le samedi premier décembre mil huit cent soixante-six, à midi, à l'audience du tribunal de première instance séant à Saumur.

La vente est faite en vertu de deux jugements du tribunal civil séant à Saumur, en date des dix-sept mars et vingt-quatre mai mil huit cent soixante-six, enregistrés.

Et à la requête de M. Louis-Denis Guérin, ancien buissier, demeurant à Saumur, agissant en qualité de syndic de la faillite du sieur Jean-Jacques Thibault, carrier et chaux-fournier, demeurant en la commune du Vaudelnay-Rillé, M. Guérin ayant, pour cette poursuite, constitué M^e Chedeau, avoué à Saumur;

Contre le sieur Charles-Antoine Berte-Lemoine, propriétaire, demeurant en la commune de Brossay, adjudicataire, fol-enchérisseur, aux termes d'un procès-verbal dressé par M^e Pellé, notaire à Montreuil-Bellay, moyennant mille francs pour chaque lot.

DÉSIGNATION DES BIENS.

Deuxième lot du cahier des charges primitif.

Une carrière, un four à chaux, un hangar, un puits, un jardin et un morceau de terre, partie en vigne et en sainfoin, et partie en bois-taillis, contenant un hectare six ares environ; le tout situé à Chanteloup, commune du Vaudelnay-Rillé, joignant au levant le chemin de Chanteloup, au midi M^{me} Dreux, au couchant Richard et autres, au nord Louis Thibault et l'article ci-après.

Ce lot, mis à prix à deux cents francs, ci 200 fr.

Troisième lot.

Une carrière, avec un four à chaux, deux hangars, deux écuries, une cave à côté, un puits, trois petites chambres couvertes en tuiles, terre, partie en luzerne et en vigne; le tout contenant quatre-vingts ares environ, situé au même lieu de Chanteloup, commune du Vaudelnay-Rillé, joignant au levant le chemin, au midi l'autre carrière, au couchant le sieur Richard, au nord la veuve Maitreau et Chicoteau.

A reporter. 200 fr.

Report. 200 fr.

Mis à prix à deux cents francs, ci 200 »

Total des mises: quatre cents francs, ci 400 »

Tous ces biens sont situés dans le canton de Montreuil-Bellay, arrondissement de Saumur, département de Maine-et-Loire.

Le cahier des charges est déposé au greffe du tribunal.

Dressé à Saumur, par l'avoué soussigné, le dix novembre mil huit cent soixante-six.

CHEDEAU.

Enregistré à Saumur, le treize novembre mil huit cent soixante-six, f^o Reçu un franc, dixième et demi quinze centimes.

(536) Signé: PARISOT.

Etude de M^e TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

A VENDRE
PAR ADJUDICATION

A titre de licitation

Le dimanche 18 novembre 1866, à midi,

En l'étude et par le ministère de M^e TOUCHALEAUME, notaire, LA MÉTAIRIE

DE VILLEMOLLE-L'ABBÉ

Située communes de Verry et de Saint-Hilaire-Saint-Florent,

D'une contenance de 62 hectares 96 ares 51 centiares.

Mise à prix 52,000 francs.

Voir pour plus amples détails les placards affichés.

S'adresser pour tous renseignements à M^e TOUCHALEAUME, notaire, dépositaire du cahier des charges.

Etude de M^e LEROUX, notaire.

A VENDRE

UNE MAISON

Située rue et place des Récollets,

Composée de salon, cuisine, salle à manger au rez-de-chaussée, deux chambres au premier, grenier; très-belles caves, beau jardin, chambre dans le jardin, pompe.

S'adresser à M. TERRIEN, charpentier, ou à M^e LEROUX, notaire à Saumur. (519)

A VENDRE

UN JARDIN avec PAVILLON,

cuisine, remise et écurie, situés à Saumur, rue Saint-Lazare.

S'adresser à M. CHIVERT, Levée-d'Enceinte. (511)

A VENDRE

UNE TRÈS-BELLE MAISON,

Située à Saumur, rue Beaurepaire, appartenant à M. GRATIEN.

S'adresser à M^e LEROUX, notaire à Saumur. (537)

Etude de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

Samedi, 17 novembre 1866, à midi, il sera procédé, par le ministère de M^e Henri Plé, commissaire-priseur, sur la place de la Bilange à Saumur, à la vente aux enchères d'un très-bon cheval de première force, âgé de 7 ans, propre à la voiture et à la charrette, et un autre bon cheval de meunier, aussi propre à la charrette. On paiera comptant, plus 5 0/0.

ADJUDICATION
DE
DIVERSES FOURNITURES
Pour l'Ecole impériale de cavalerie.

Le jeudi six décembre mil huit cent soixante-six, à une heure de l'après-midi, il sera procédé, par le Conseil d'Administration de l'Ecole impériale de cavalerie, dans la salle de ses séances, à Saumur, sur soumissions timbrées et cachetées, et conformément aux dispositions du cahier des charges, à l'adjudication ci-après, savoir:

- 1° Le bois de chauffage,
- 2° Les articles de boissellerie à l'usage des écuries et autres services,
- 3° Les articles de vannerie à l'usage des écuries et autres services.

Nécessaires à l'établissement du 1^{er} janvier 1867 au 31 décembre 1869.

4° L'huile à brûler, du 1^{er} janvier au 31 décembre 1867.

Le cahier des charges relatif à ces fournitures est déposé au bureau de l'habillement de l'Ecole, où l'on peut en prendre connaissance, de midi à quatre heures du soir.

A Saumur, le 2 novembre 1866.
Le général de brigade, président,
(508) CRESPIN.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

ADJUDICATION
DES

DÉPOUILLES DES CHEVAUX MORTS
De l'Ecole impériale de cavalerie.

Le jeudi 6 décembre 1866, à une heure, dans une des salles de l'Ecole impériale de cavalerie, il sera procédé à l'adjudication, sur soumissions timbrées et cachetées, des dépouilles à provenir des chevaux morts de cette Ecole, du 1^{er} janvier 1867 au 31 décembre 1870.

Le cahier des charges est déposé à la Sous-Intendance militaire et au bureau du Trésorier de l'Ecole impériale de cavalerie, où le public sera admis à en prendre connaissance.

A Saumur, le 2 novembre 1866.
Le Sous-Intendant militaire,
(510) BROU.

ON DEMANDE UN GARDE au château de Salvart, commune de Neuillé. (491)

TROIS MAISONS
A VENDRE

Rue de Bordeaux.
S'adresser à M. VINSONNEAU. (582)

A VENDRE
UN COUPÉ LÉGER,

BIEN ROULANT,
Presque neuf.
S'adresser au bureau du journal.

A CÉDER

Fonds de commerce de vins, eaux-de-vie et liqueurs, matériel, etc.
S'adresser à M. PINEAU, grande rue St-Nicolas, 85, à Saumur. (488)

A VENDRE
à l'essai

DEUX beaux et bons CHIENS courants, âgés de trois ans.
S'adresser à M. BESNARD, rue du Petit-Versailles, n° 12. (533)

A VENDRE

Un chien couchant, épagneul irlandais, 2 ans 1/2, bien dressé, et une chienne courante, double basset, 2 ans 1/2.
S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,
UNE MAISON,
Située rue du Petit-Maure, joignant la Caisse d'Epargne.
S'adresser à M. Adrien LEROY, à côté, ou au bureau du journal.

ON DEMANDE UNE BOULANGERIE

A ACHETER dans la ville de Saumur.
S'adresser au bureau du journal.

En vente chez Paul GODET, imprimeur-libraire.

MANUEL DE CUBAGE
ET D'ESTIMATION DES BOIS,

Futaies, taillis, arbres abattus ou sur pied, notions pratiques sur le débit, la vente et la fabrication de tous les produits des forêts, tarif de cubage des bois en grume ou équarris, tables de conversion, à l'usage des propriétaires, régisseurs, maîtres de forges, marchands de bois, administrateurs de forêts, gardes particuliers, gardes forestiers et gardes ventes.
Par A. GOURSAUD, ancien élève de l'Ecole impériale forestière.
Un beau volume in-18 de 180 pages, dont 80 pages en tableaux.
Prix: 1 fr. 50 c.

LA CULTURE MARAÎCHÈRE
Traité théorique et pratique,

Par E. RODIGAS, professeur d'horticulture. — Un volume in-18 orné de 70 gravures. — Prix: 3 fr. 50 c.

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Certifié par l'imprimeur soussigné,

Vu pour légalisation de la signature ci-contre.
En mairie de Saumur, le